

SEMINAIRE

L'EVACUATION DES FUMÉES ET DE LA CHALEUR (EFC)

DE LA THÉORIE À LA RÉALITÉ

MARDI 24 MAI 2016 - NAMUR



INTRODUCTION

La **conception** des systèmes d'évacuation des fumées et de la chaleur (EFC) pour atténuer les conséquences d'un incendie, notamment en facilitant l'évacuation des occupants et l'intervention des sapeurs-pompiers fait l'objet de beaucoup de débats. De nombreux paramètres, tels que l'interaction avec les systèmes sprinkler, sont en effet à prendre en considération et ceci ne peut se faire que par des spécialistes capables de pratiquer une approche spécifique pour chaque cas de figure.

Quels sont les **scénarios** à prendre en compte? L'origine du feu mais aussi l'environnement variable, c.-à-d. les conditions d'utilisation de l'immeuble au moment de l'incendie, impacteront très fortement l'évacuation des fumées et de la chaleur. Une porte ouverte alors qu'elle aurait dû être maintenue fermée suffit à non seulement mettre à mal des milliers d'euros d'investissement, mais surtout à mettre en péril la vie des usagers de l'immeuble !

Au-delà des scénarios, quelles **solutions matérielles** privilégier ? Ce sont en effet souvent des solutions lourdes qui demandent une sérieuse maintenance et donc représentent des coûts pour le gestionnaire d'immeuble. Comment exploiter les systèmes EFC pour satisfaire d'autres besoins d'exploitation tel l'aération et la luminosité? Comment également ne pas en faire des portes d'entrée pour l'intrusion !

Quels sont les devoirs de l'**exploitant de l'ouvrage**? La législation a accru ses responsabilités quant à la sécurité des occupants. La relation entre évacuation des fumées et évacuation des occupants est à prendre indispensablement en considération dans son analyse de risques et dans ses mesures de prévention.

En résumé, l'EFC, un système de prévention très efficace mais qui ne peut s'improviser et doit être constamment sous contrôle.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ?

Les auteurs de projets et bureaux d'études, électriciens, pompiers préventionnistes, conseillers en prévention, entreprises spécialisées en matière de prévention des incendies, organismes de contrôle, assureurs, courtiers et autorités de surveillance sont tous concernés par les systèmes d'évacuation des fumées et de la chaleur. La session vise à rappeler les fondamentaux des systèmes EFC et leurs domaines d'application.

En collaboration avec les membres ANPI et nos partenaires ponctuels:



PROGRAMME

- 08h30 Accueil
- 09h00 Introduction
- 09h15 Cadre réglementaire et normatif
- 09h45 De la théorie à la pratique
- 11h15 Pause
- 11h30 Retour d'expériences
- 12h15 Questions & Réponses
- 13h00 Lunch (sandwiches)

PRIX: €150 HTVA

Compris:

- la session d'information
- les exposés
- le lunch sandwiches

Réductions: voir bulletin d'inscription

LIEU

Moulins de Beez
Rue du Moulin de Meuse, 4
B-5000 Namur

PLAN D'ACCÈS

- En venant de Bruxelles: autoroute E411, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant de Lille - Tournai- Mons-Charleroi- Liège: autoroute E42, échangeur de Dausoulx, prendre l'E411 direction Namur, Luxembourg, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez

BULLETIN D'INSCRIPTION L'EVACUATION DES FUMÉES ET DE LA CHALEUR (EFC)

MARDI 24 MAI 2016 - NAMUR



Pour confirmer sa participation:

- soit par email: fpb@anpi.be
- soit par fax: 010/47 52 70
- soit par courrier : ANPI asbl

Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE--.....

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit au séminaire du mardi 24 mai 2016 et s'engage à verser le montant de l'inscription dès réception de la facture.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 10% en tant qu'abonné au Centre de documentation de l'ANPI*
- 10% en tant que affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
- 50% en tant que membre des zones et services publics d'incendie
- 50% en tant qu'étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Une confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail.

* un abonnement (voir www.anpi.be) avant le 23 mai 2016 donne droit à la réduction



INFOS ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.